

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU S.M.E.S.S.Y.  
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 SEPTEMBRE 2006**

Délibération n°2006-024

Date de convocation : 18 septembre 2006  
Nombre de délégués en exercice : 38  
Présents : 28 (dont 7 par procuration)  
Absent non remplacé : 10

L'an deux mil six, le 27 septembre à 18 heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie d'Ablis au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de M. Gérard COMAS.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ALIX - M. BARTH - Mme BEHAGHEL - M. BONTE - M. BOURGEOIS - M. BOURGY - M. CHIVOT - M. COMAS - M. COURTILLE - M. DEGARNE - M. GABORIT - M. GHIBAUDE - M. HAYARD - M. ISABELLE - M. JOUSSELIN - M. LANGLOIS - M. MAURY - M. POSTIC - M. RIVALT - M. SCHOEPFER - M. SERINET.

**ETAIENT REMPLACES :**

M. BONNET pouvoir à M. SCHOEPFER, M. CAZANEUVE pouvoir à M. GHIBAUDE, Mme DESCHAMPS pouvoir à M. MAURY, M. GALLOIS pouvoir à M. BARTH, M. HOELLINGER pouvoir à M. DEGARNE, M. POISSON pouvoir à M. COMAS, Mme RUAUDEL pouvoir à Mme BEHAGHEL

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme CARASSO - M. COULON - M. GOGUE - M. GRANJOU - M. JEAN - M. JEULAIN - M. KOPPE - Mme POUSSINEAU - M. VANDERBECKEN - Elio ZANNIER

Secrétaire de séance : M. Martial ALIX



**MODIFICATION AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE DU SMESSY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret-loi du 29 octobre 1936 modifié, relatif aux cumuls d'emplois, de rémunérations et de retraites,

Considérant que Mme Céline HANQUEZ avait été intégrée au sein du comité technique du SMESSY afin d'instruire la procédure de marchés publics aujourd'hui terminée,

Considérant que Mme Céline HANQUEZ a indiqué ne pas avoir la disponibilité nécessaire pour poursuivre sa mission,

Considérant que Mme Fanny MOITEL a été associée aux travaux du comité et que sa qualité de géographe lui permet de collaborer aux travaux du syndicat

**LE COMITE SYNDICAL,**  
après en avoir délibéré à l'unanimité

- ACTE du remplacement au sein du Comité Technique du SMESSY de Mme Céline HANQUEZ par Mme Fanny MOITEL,
- DIT que les agents du Comité technique sont :
  - Sandie ALOISI-ROUX (directrice du service urbanisme de Rambouillet)
  - Marie-Aude POUJOL de MOLIENS (directrice des services de la CAPY)
  - Fanny MOITEL (adjointe au directeur des services de la CCPFY)

- Philippe SCHMIT (directeur des services de la CC des Etangs et de la CC Plaines et Forêts d'Yveline)
- DIT que l'agent concerné par cette nomination se voit attribuer le bénéfice de la délibération du 9 mai 2006 relative aux indemnités accessoires.
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre de cette délibération.

Fait à Ablis, le 27 septembre 2006

Le Président du Syndicat Mixte d'Elaboration et de Suivi du SCOT Sud-Yvelines certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le

Pour extrait conforme



Le Président  
Gérard COMAS